



En direct du Conseil Municipal

Séance du 27 avril 2011

Finances

→ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011

Rapporteur : *Martial GELINAT*

Issue de la Loi de Finances 2011, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) résulte de la fusion entre la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et la Dotation de Développement Rural (DDR). Elle permet aux collectivités d'obtenir des subventions en fonction des opérations à réaliser en leur sein.

A ce titre, et dans le but de trouver des financements multiples pour une bonne gestion du budget de la ville, le Conseil Municipal a défini différentes demandes pouvant bénéficier de cette aide financière au titre de la DETR dont voici les principales caractéristiques :

- **Réhabilitation de la couverture de l'école primaire de Guincourt** : la réfection du toit de l'école primaire sera entreprise cet été, ainsi que la restauration des sols et des peintures du réfectoire.
- **Aménagement de nouveaux locaux pour les services techniques de la Mairie** : les locaux des services techniques, situés actuellement à Beaumarchais et rue Gérard de Nerval, déménagent d'ici septembre 2011 dans une des ailes de la ferme du centre-ville.

- **Étude de programmation pour l'aménagement du corps de ferme en centre-ville** : pour aménager au mieux ce patrimoine communal, différentes études seront entreprises afin de déterminer les possibilités de réalisations.

- **Travaux d'aménagement des cimetières d'Othis** : le cimetière actuel sera doté d'un nouveau columbarium, et une clôture sera installée autour du futur cimetière situé rue Maurica Coquot ;

- **Création de deux passages piétons aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et reprise d'un cheminement piétonnier** : deux nouveaux passages piétons seront dessinés à l'intersection de la rue des Châtaigniers et de la rue Charlemont, et à l'intersection de la rue des Châtaigniers et de la rue du Saut de la Pierre. Par ailleurs, le chemin piétonnier situé entre le centre commercial La Jalaise et l'entrée de ville sera rénové.



Le toit de l'école primaire de Guincourt sera réhabilité

→ Vote des taux d'imposition 2011

Rapporteur : *Martial GELINAT*

Un amendement au projet de loi de finances 2011 prévoit pour cette année le transfert aux communes de la part départementale et régionale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, ainsi qu'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'État. Le produit de ces parts est donc transféré sur la part communale depuis le 1^{er} janvier 2011.

Pour la 17^{ème} année consécutive, le Conseil Municipal a quant à lui décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition sur les ménages.

Voici les taux définitifs qui doivent intégrer les fractions autres que communales :

Tableau définitif pour 2011	Taux initiaux de la commune	Ajout fraction taux départemental, régional, part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat	Total commune + fraction départementale, régionale et Etat
Taxe d'habitation	18,96 %	+ 1,24	20,20 %
Taxe foncière (bâti)	16,03 %		16,03 %
Taxe foncière (non bâti)	99,24 %	+ 4,81	104,05 %
Taxe relais de cotisation foncière des entreprises	15,31 %	+ 4,35	19,66 %

Urbanisme

→ Démarche d'étude du territoire :

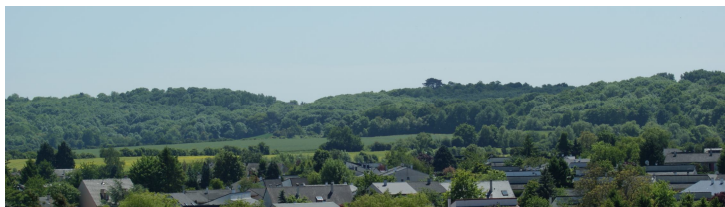
Création d'un PRIF pour la préservation de notre espace

Rapporteur : Jean-Paul LECOMPTE

Situé au nord de la plateforme aéroportuaire de Roissy et au sud du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, le territoire des buttes de Goële et de Pays de France sur lequel se trouve la commune d'Othis présente un intérêt écologique majeur. Les grandes cultures qui recouvrent toutes les terres du plateau créent un espace emblématique. Les buttes constituent une entité de paysage unique et remarquable, mais elles sont menacées par les pressions

urbaines et industrielles. Ce territoire, situé aux portes de l'Île de France, présente donc des enjeux forts en termes de développement et de préservation de l'espace.

Le Conseil Municipal a donc décidé de se lancer, avec d'autres communes et en partenariat avec le Conseil régional, le Conseil général et l'Agence des Espaces Verts, dans une démarche de connaissance des espaces ouverts de ce territoire afin de contrôler la définition d'un projet de préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles des buttes de Goële et du Pays de France.



Vie associative

→ Subventions exceptionnelles

Rapporteur : Christian DOMENC

Pour accompagner le dynamisme des associations othissoises, le Conseil Municipal a décidé de verser plusieurs subventions exceptionnelles dont voici les descriptifs :

- Pour les sinistrés du Japon

Après le séisme et le tsunami survenus au Japon en mars dernier, une subvention exceptionnelle est versée au Secours Populaire, qui participe à la distribution de produits de première nécessité pour les familles déplacées, et notamment les personnes âgées.

- Pour la FNACA

Le comité FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) du canton de Dammartin-en-Goële a officiellement été déclaré en Préfecture le 19 mars 1981. Pour célébrer ses 30 ans d'existence, une subvention exceptionnelle est accordée pour l'organisation d'une soirée « veillée d'armes » en présence de nombreux invités.

- Pour le Centre d'Animation Socio-Culturelle

Pour le bon fonctionnement et la pratique de son atelier poterie, une subvention exceptionnelle est versée au Centre d'Animation Socio-Culturelle pour le remplacement d'un tour de potier.

Vie scolaire

→ Subventions aux coopératives scolaires

Rapporteur : Catherine BERNASZUK

L'enfance et la jeunesse sont au cœur des préoccupations de la Municipalité, soucieuse du bien-être et de l'apprentissage des élèves des trois groupes scolaires de la ville. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé d'allouer plusieurs subventions à hauteur de 6 € par élève pour la réalisation de différents projets :

- Subventions aux coopératives du groupe scolaire de Beauré : réalisation d'une exposition sur les dinosaures ; classe verte à Coltines, en Auvergne ; travail sur les animaux du monde avec une sortie au Parc des félins, et réalisation d'un livre informatique et de marionnettes animaux ; ronde cyclo avec visite aux musées de la préhistoire et du vélo ; randonnée pédestre de trois jours sur la région de Nemours. Soit une subvention totale de 2 268 € pour 378 élèves.

- Subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Guincourt pour la réalisation de tapis narratifs, soit une subvention de 486 € pour 81 élèves.

- Subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire des Huants : achat de jeux de construction (puzzles, kapla, duplos, clippos) ; découverte des cinq continents ; visite au musée du quai Branly. Soit une subvention totale de 546 € pour 91 élèves.



Les élèves de Beauré visiteront le musée de la Préhistoire

Jeunesse

→ Dénomination de la nouvelle Maison des Jeunes :

Rapporteur : Bernard CORNEILLE

La nouvelle Maison des Jeunes, construite en bordure du Parc de la Mairie, a été baptisée *Espace Balavoine* par le Conseil

Municipal. Associé à la jeunesse de par ses influences, ses textes et ses expériences sonores, le chanteur demeure l'un des artistes français les plus populaires. Ses engagements humanitaires et solidaires, sa lutte contre le racisme et ses actions envers la jeunesse confortent ce choix. Le nouvel espace, dédié aux jeunes othissois entre 11 et 23 ans, ouvrira ses portes fin mai 2011.



Informations

→ Don du sang : Othis récompensée

Les nombreuses actions de la commune et des bénévoles pour favoriser le don du sang ont officiellement été reconnues jeudi 7 avril dernier au Parc Floral de Vincennes à l'occasion des Assises de l'Association des Maires d'Ile de France (AMIF). L'EFS et le Comité régional ont en effet décerné deux cœurs à la ville d'Othis, les cœurs « Collecte » et « Communication », pour récompenser son investissement et son engagement dans cette cause essentielle qui permet chaque année de soigner un million de vies. L'investissement précieux de Gilles Bouton, Président de l'ADSB de Meaux, de l'ensemble des bénévoles et des donneurs, doit ici être salué. La prochaine collecte à Othis se tiendra le 6 mai prochain, de 15h à 20h à l'Agora. Si le cœur vous en dit...



→ La Police Municipale sur deux roues

D'ici quelques jours, c'est en VTT que vous pourrez croiser les trois policiers municipaux en train de sillonner les rues de la ville. Contrairement au passage en voiture, le vélo favorise le contact avec les

Othissois et permet une meilleure observation de la ville. D'un coût total de 2 300 €, la Municipalité confirme par cet investissement sa volonté de poursuivre sa politique d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement, mais aussi de proximité.



→ Mitry-Mory et Compans avec la Plaine de France ?

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit la création d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) d'ici le 31 décembre 2011, afin de rationaliser les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), entraînant des modifications de la carte intercommunale. La communauté de communes de la Plaine de France compte aujourd'hui huit communes pour 12 000 habitants : Juilly, Othis, Nantouillet, Rouvres, Vinantes, Moussy-le-Vieux, Le Mesnil-Amelot et Mauregard.

La nouvelle carte des intercommunalités doit être élaborée dans le sens de l'intérêt général des habitants de notre bassin de vie, c'est-à-dire en regroupant les communes proches de l'aéroport dans une même structure. Certaines d'entre elles bénéficient de retombées économiques importantes (Le Mesnil-Amelot, Mauregard, Mitry-Mory, Compans), tandis que d'autres accueillent des habitants dont beaucoup travaillent sur la plateforme, comme c'est le cas à Othis.

La refonte des intercommunalités, inéluctable, et d'éventuelles décisions préfectorales autoritaires, ne doivent pas avoir de conséquences économiques et sociales néfastes pour les habitants de notre commune.

→ Alerter les autorités sur les trajectoires des avions survolant la ville

Mis en place aux services techniques de la Mairie depuis février 2009, le logiciel Vitrail permet de surveiller la trajectoire des avions et ainsi constater les infractions aux volumes de protection environnementale. Plusieurs avions volant très bas ont été signalés ces dernières semaines. Pourtant, Othis ne figure pas parmi les villes inscrites dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

Grâce à Vitrail, et en indiquant l'heure et le jour de la nuisance constatée, il est possible d'obtenir l'identifiant de l'appareil qui ne respecte pas l'altitude et le couloir aérien qui lui sont imposés. La liste des transgressions est alors établie et adressée par la Mairie à l'ACNUSA, à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et au Préfet de la Région Ile de France.

Si vous constatez une nuisance sonore particulièrement importante causée par un avion volant au-dessus de la commune, merci de noter l'heure exacte et la date, et de vous rendre à l'accueil des services techniques de la Mairie pour identifier l'avion.



→ Une fermeture de classe évitée



Parents d'élèves et élus signent la pétition

La fermeture de la classe à l'école élémentaire de Guincourt pour la prochaine rentrée scolaire avait été envisagée par l'Inspection académique en mars dernier. Pour protester contre cette éventuelle décision qui augmenterait inévitablement les effectifs des classes du groupe scolaire, parents, enseignants et élus s'étaient mobilisés lundi 28 mars dernier et avaient récolté plus de 150 signatures sur la pétition créée à cette occasion.

Cette mobilisation générale a porté ses fruits, puisque le Conseil départemental de l'Education nationale, réuni le 30 mars et auquel participait Bernard Corneille au titre de Conseiller général, n'a pas prononcé cette fermeture. Dans un département classé 100^{ème} sur 100 en terme de taux d'encadrement, et pour que les élèves d'Othis puissent étudier dans des conditions convenables, cette fermeture de classe aurait été aberrante.

→ N'en jetez plus !

Il est rappelé à tous les Othissois que leurs chiens ne doivent pas faire leurs besoins dans l'espace public. Par ailleurs, il est bien sûr interdit de jeter des débris dans les lieux publics.

Afin de préserver le cadre de vie othissois, un nouvel arrêté du Maire n°21 en date du 15 avril 2011 expose tout contrevenant à ces règles civiques du bien vivre ensemble à une amende de 35 €.

Plusieurs panneaux seront ainsi posés dans toute la ville, et particulièrement près des écoles, des stades et des espaces verts. Une campagne d'information spécifique sera lancée en mai.

Othis Ville propre



NE JETEZ PLUS

Amende : 35 €

Arrêté du Maire n° 21 en date du 15 avril 2011